

# DÉCISIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article 3 de la Loi vaudoise sur l'information (LInfo), la Municipalité communique ci-dessous les **décisions d'intérêt général** qu'elle a prises au cours du premier trimestre de l'année 2026, étant précisé que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle a été amenée à traiter lors de ses séances.

Elle a en l'occurrence décidé :

- ⇒ de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisés pour investiguer sur les travaux de mise en séparatif réalisés à la rue des Maisons Neuves entre 2004 et 2006, suite à la découverte d'un nombre conséquent de raccordements non conformes,
- ⇒ de mettre en œuvre différentes mesures visant à renforcer la prévention et la sécurité incendie au sein des infrastructures communales ouvertes au public, suite au drame survenu le 1<sup>er</sup> janvier 2026 à Crans-Montana et au regard des enseignements qui peuvent en être tirés à ce stade,
- ⇒ de mettre au concours le poste de chef du Service voirie en prévision du départ en retraite du titulaire actuel en février 2027,
- ⇒ de commander la mise en œuvre d'une stratégie de gestion documentaire et de conservation des archives papier, à réaliser sur les trois prochains exercices, afin d'épurer, reconditionner et inventorier les archives communales antérieures à 2019,
- ⇒ de commander la modification du raccordement de la génératrice du point de rencontre d'urgence (PRU) du bâtiment administratif de La Grappe, afin de permettre le chauffage du PRU ainsi que l'alimentation électrique de la cuisine, en vue de la préparation d'une alimentation de base, conformément aux recommandations cantonales,
- ⇒ de remplacer, dans le cadre des dépenses extrabudgétaires, une armoire frigorifique défectueuse à l'Auberge de la Couronne,
- ⇒ de nommer la future UAPE d'Yvorne "Les Petits Bouchons",
- ⇒ de commander une nouvelle solution informatique pour la gestion des amendes d'ordre dans le cadre du contrat de droit administratif signé avec la Commune de Roche pour la mise à disposition d'un assistant de sécurité publique (ASP),
- ⇒ de reconduire l'engagement de Mme Lysiane Hugi, marguillière de l'église d'Yvorne, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027,
- ⇒ de commander une nouvelle application pour la gestion des salaires compte tenu de l'arrêt, au 31 décembre 2026, du logiciel actuellement utilisé par la Bourse communale,
- ⇒ d'accepter le versement anticipé et partiel de ses acomptes 2029 à l'AERA durant l'exercice 2028, dans le cas où il existerait un risque de dépassement du plafond d'endettement de cette association de communes,
- ⇒ d'engager M. Marc Buttin, domicilié à Morgins, en qualité d'ouvrier de voirie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026,

- ⇒ de valider les documents destinés à la mise à l'enquête publique complémentaire des modifications apportées au projet de nouveau plan d'affectation communal (PACom),
- ⇒ d'autoriser la pose d'un panneau de score au terrain de football de Pré Nové, pour le compte du FC Yvorne,
- ⇒ de faire remplacer en urgence, dans le cadre des dépenses extrabudgétaires, la pompe de transfert mazout du bâtiment de la Souche,
- ⇒ de commander, dans le cadre du budget courant, différents travaux d'entretien (carrelage, isolation extérieure) à la Salle de la Couronne,
- ⇒ de commander, dans le cadre du budget courant, un robot-tondeuse pour le terrain de football de Pré Nové.

## **LA MUNICIPALITÉ**

Yvorne, le 1<sup>er</sup> avril 2026

